



GROUPEMENT FONDE EN 1855

CAP du 12 février 2014 **DECLARATION PREALABLE**

2014 : vers la fermeture du musée des horreurs de la mobilité ?

Monsieur le Président,

Avec la publication du « musée des horreurs de la mobilité », le SNITPECT-FO a mis en évidence le paradoxe dont pâtissent actuellement les ITPE : les freins à la dynamique de leurs parcours professionnels se multiplient, alors même que leurs missions sont désormais portées dans une grande pluralité de lieux d'exercice.

La démonstration du caractère mortifère de cet état de fait n'étant plus à faire, il reste maintenant à passer des discours d'intention aux actes concrets. Et l'urgence est bien là, comme l'illustrent une nouvelle fois nombre de cas à évoquer lors cette CAP.

Des réponses qui passent bien entendu par la concrétisation des discours ministériels prononcés à l'occasion de la journée nationale des assises des métiers de l'ingénieur. Notre congrès des 5 et 6 décembre l'a ré-affirmé.

Nous nous félicitons de l'engagement obtenu auprès des cabinets des ministres que les suites des assises des métiers soient inscrites dans les agendas sociaux du MEDDE et du METL, et que des conséquences d'ordre statutaire soient enfin affichées comme leurs prolongements naturels.

Et si l'orchestre chargé de mettre en musique les différents chantiers thématiques (GPEECC, parcours-mobilité, écoles-formations, gestion) semble désormais constitué, nous veillerons à ce que le chef d'orchestre dispose d'une partition écrite par un compositeur visionnaire et pas uniquement gestionnaire.

Et les ITPE ne laisseront pas jouer un requiem pour leurs missions, leurs parcours, leurs rémunérations et leur école !

Ce début d'année 2014 est marqué par un contexte particulièrement austère pour les fonctionnaires : gel du point d'indice depuis 2010, baisse de nos traitements dès janvier 2014 avec l'augmentation des retenues pour pension civile, diminution drastique des mesures catégorielles, ponction sans précédent du budget consacré à l'action sociale interministérielle, suppression massive de missions et d'emplois publics dans nos ministères « non-prioritaires » entraînant des plans sociaux qui n'osent dire leur nom, vente à la découpe de pans entiers de nos services...

Autant de sujets qui justifient le combat du SNITPECT-FO, avec FO, pour stopper ce vaste chantier de démolition du service public et de dévalorisation des agents publics.

On évoque même aujourd'hui l'hypothèse d'un gel des avancements...

Hypothèse farfelue ? Pas tant que cela lorsque l'on constate dans les faits la multiplication des dysfonctionnements privant les agents du bénéfice de leur avancement, de leur solde d'ISS...

Problème technique ou d'organisation ? Problème de moyens humains dans les services pour traiter les dossiers ? Ou bien volonté de différer le dû aux personnels pour des raisons purement budgétaires ?

Devant l'ampleur des remontées parvenues jusqu'à moi, j'ai saisi la sous-direction compétente afin d'obtenir des réponses concrètes et collectives, pour sortir du traitement « au cas par cas ». Nous serons donc très attentifs à l'intervention qui sera faite dans le cadre de cette CAP, suite à notre demande.

Pour qu'aucun jeune ITPE ne se trouve plus privé de ses ISS pendant de longs mois à son arrivée en administration centrale ;
Pour qu'aucun ITPE en interministériel ne se voit privé de son solde d'ISS pendant 2 ans ;
Pour qu'aucun ITPE ne se voit obligé de réclamer son solde d'ISS qui devait être payé fin 2013, car ils sont nombreux à ne pas l'avoir eu ;
Pour qu'aucun autre ITPE ne se retrouve sans PSR ou sans supplément familial de traitement pendant plus d'un an ;
Pour que les mobilités ne riment pas avec perte financière ;
Pour que les ITPE, à l'instar de l'ensemble des agents, ne financent la rigueur budgétaire par décalage de leurs prises d'arrêtés.

Dans un tel contexte, nous serons plus que vigilants en cette année 2014 à ce que le taux pro-pro dans le corps des ITPE soit consolidé ! Alors même que nombre de bons dossiers restent bloqués au niveau des services ou MIGT !

Il est aussi grand temps que des signes positifs soient donnés en terme de rémunérations. Le projet de mesures catégorielles qui nous a été soumis est en cela inacceptable : 5 % d'augmentation de la PSR ne saurait être une preuve que le corps des ITPE est la colonne vertébrale du MEDDE/METL.

Alors certes le contexte général est difficile. Mais résignation ne fait pas partie du vocabulaire des ITPE. Mobilisation oui !

**Et les ITPE ne se laisseront pas priver des premières avancées,
dont le principe a été acté en 2013,
et dont les effets doivent se concrétiser dès ce début d'année 2014.**

Des lauréats de l'examen professionnels satisfaits d'avoir enfin eu le choix !

Le SNITPECT-FO a revendiqué l'assouplissement des règles d'affectation des ITPE issus de l'examen professionnel ou de la liste d'aptitude, devant la multiplication de « rapatriements » aussi pénibles pour les agents que pour les services.

Aujourd'hui, notre conviction a porté ses fruits et la dérive « perdant – perdant » est enrayée : enfin les lauréats de l'examen professionnel ont eu accès à la liste de postes vacants ouverts à ce cycle de mobilité !

Et nous pouvons nous féliciter du résultat : TOUS ont trouvé ou sont sur le point de trouver un poste, à leur convenance, leur permettant ainsi de s'épanouir pleinement dans leur premier emploi d'ITPE !

Les promotions à divisionnaire

2 ITPE ont été radiés de la liste des promus à divisionnaire l'an passé, faute d'avoir trouvé un poste. D'autres ont souffert pour trouver une solution pour ne pas perdre le bénéfice de leur promotion.

Lors de la CAP du 28 novembre 2013, j'ai bien noté que les discussions étaient ouvertes cette année pour permettre à chacun de concrétiser sereinement, et notamment pour étudier l'allongement de la durée, la lutte contre les avis défavorables non-justifiés, l'assouplissement des barrières entre zones de gouvernance, etc ...

Cette CAP sera l'occasion de tirer un premier bilan du niveau de concrétisation et de tracer les perspectives permettant d'éviter que la dernière CAP de l'année ne se tienne en présence des ITPE menacés de radiation du tableau...

Les emplois d'ingénieurs en chef

Dans la droite ligne des assises des métiers des ingénieurs, le chantier n°4, relatif à la gestion et au déroulement des carrières des ITPE, a démarré à la fin de l'été pour s'atteler dans un premier temps aux emplois des ingénieurs en chef.

Si la publication du projet d'arrêté emplois est annoncée pour mi-mars, il convient à présent d'engager la rédaction des arrêtés interministériels relatifs au ministère de l'agriculture, de l'intérieur et aux services du Premier Ministre.

L'urgence est bien réelle puisque la CAP peut constater que des ITPE sont dans l'impossibilité d'être candidats sur des postes pour lesquels ils ont la complète compétence, faute d'arrêtés emploi. Et nous sommes là loin d'une gestion « gagnant-gagnant », les postes restant vacants...

Enfin, le SNITPECT-FO est toujours dans l'attente de la publication du décret pour améliorer les conditions de retour des emplois DATE et d'ingénieurs en chefs de la FPT ; ce qui n'est évidemment qu'une disposition transitoire dans la perspective d'un chantier statutaire.

Un chantier statutaire d'autant plus urgent que cette CAP sera l'occasion de pointer l'effectivité de dégradation – ou plutôt de « désemploi-fonctionnellisation » d'un IC1, et de la mise en perspective de dégradation de plusieurs autres dans les mois qui viennent. Sort que l'on n'oserait pas réserver à d'autres corps...

L'élargissement de la liste de postes vacants en interministériel et dans les établissements publics

Nous avons pu le constater lors de ce cycle de mobilité : la liste de postes a été élargie pour intégrer les ministères « constructeurs » (tels que la justice, par exemple).

Et cette CAP nous démontre que cela s'avérait nécessaire au vu des candidatures exprimées.

Mais cela ne suffit pas ! Les ITPE sont présents dans bien d'autres domaines dans les autres ministères et dans les établissements publics : l'eau, la biodiversité, l'environnement, le paysage ...

Le SNITPECT-FO attend donc un nouvel élargissement de la liste lors du prochain cycle.

Puisqu'il est question de publication de poste, il nous paraît également nécessaire que les règles en la matière soient rappelées au directeur du CEREMA.

Nous ne saurions accepter que :

- des postes soient directement publiés sur la BIEP, sans être passés par la liste ministérielle ! Ce qui a été le cas pour 4 postes à ce tour ;
- des postes soient publiés sur la BIEP, parce que toutes les candidatures ont reçu un avis défavorable au tour précédent, alors même que ces postes sont dans les domaines de compétences des ITPE !

Les avis défavorables des services d'accueil

Et puisqu'il est question d'avis défavorables des services d'accueil, cette CAP permettra encore une fois d'illustrer des situations ubuesques, où les chefs de service se retrouvent parfois sans candidat retenu, par utilisation abusive d'avis défavorables.

Encore une fois, il est plus que nécessaire que les règles soient rappelées, ce qui évitera en outre à la DRH une surcharge de travail pour solliciter de « vraies » justifications.

La qualification « réservé » des postes

Certes, nous avons pu constater une diminution du nombre de labellisation « réservé ZGE ou service » lors de ce cycle, mais il n'en demeure pas moins que nous nous interrogeons sur le contrôle fait par la DRH sur la pertinence de l'apport de cette mention.

En effet, la tentation est grande de « réserver » un poste juste pour privilégier une candidature interne .. alors que le classement des candidats permet d'arriver au même résultat, tout en permettant une réelle concurrence.

Nous demandons en conséquence à la DRH de valider la publication de postes réservés au vu d'une justification étayée des services.

Les conditions de primo-affectation des sorties d'ENTPE

Nous avons alerté la DRH en début d'année 2013, suite à une sollicitation des élèves de la 58ème promotion, sur les délais intenablement appliqués entre publication de la liste proposée et le choix de postes à opérer.

Nous demandions là aussi à la DRH d'étudier en concertation étroite avec l'ENTPE et les élèves les conditions d'une amélioration du processus de primo-affectation en sortie d'école, dans un calendrier réaliste.

Dans ce cadre, le SNITPECT-FO a demandé:

- la prise en compte des situations personnelles ou sociales particulières ;
- une attention particulière sur l'intérêt et le contenu des postes proposés ;
- l'aménagement d'un calendrier et d'un processus permettant aux élèves et aux chefs de services d'être acteurs dans le choix des affectations.

Ceci implique, comme nous l'avons déjà affirmé lors de la CAP du 28 novembre 2013, un nombre de postes proposés suffisant afin de ménager l'indispensable souplesse permettant aux élèves de garder un choix jusqu'au bout du processus, et à l'administration de prendre en compte l'ensemble des situations.

Et si pour la DRH, élèves riment avec « 1 pour 1 », pour le SNITPECT-FO, ils riment avec « tous pour eux » !

Les délégués des élèves de 1ère/2ème et 3ème année nous ont chargé de vous remettre la réponse qu'ils ont adressée à la DRH ce matin-même, étant donné qu'ils n'ont pas eu la possibilité de venir le faire eux-mêmes et alors même que nous avons proposé de les désigner comme experts.

A l'occasion de cette CAP, le SNITPECT-FO attend de votre part, Monsieur le Président, la mise en perspective de solutions répondant à leurs préoccupations.

Le nouveau processus (avec calendrier anticipé et disparition du système de poste obligatoire) peut représenter une amélioration considérable. Reste à l'administration à aménager les conditions nécessaires.

Notre commission exécutive, qui se réunira en mars à l'ENTPE, saura tirer les enseignements de votre réponse.

Monsieur le Président, nous ne saurions enfin ouvrir cette CAP sans avoir une pensée pour notre jeune collègue de la 58ème promotion Anthony Favre, en poste au sein de la DRI, brutalement décédé en ce début d'année, ainsi que pour notre collègue Jacques Louise, DDTM adjoint du Calvados. Les ITPE leur rendent aujourd'hui hommage.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO